

## CESSIONS DE PARTS

### LES SOUSSIGNES

Monsieur CHADI YVES né le 16 septembre 1967 à MONTPELLIER (34),  
De nationalité Française,  
Epoux de Madame CHADI CHRISTIANE née le 18 novembre 1968 à LYON 3<sup>ème</sup> (69)  
Avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts et  
clause d'attribution aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître JACQUES  
DELORME, notaire à LYON 3<sup>ème</sup>, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de LYON  
3<sup>ème</sup> le 20 MARS 2004,  
Demeurant 143 RUE PAUL BERT – 69003 LYON

### De Première Part

Madame née MATHIEU CHRISTIANE le 18 novembre 1968 à LYON 3<sup>ème</sup> (69)  
de nationalité Française,  
Epouse de Monsieur CHADI YVES né le 16s septembre 1967 à MONTPELLIER (34), avec  
lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts et clause  
d'attribution aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître JACQUES DELORME,  
notaire à LYON 3<sup>ème</sup>, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de LYON 3<sup>ème</sup> le 20  
MARS 2004,  
Demeurant 143 RUE PAUL BERT – 69003 LYON

### De Deuxième Part,

La SARL « OXYGEN'S.A.V. », Société à Responsabilité Limitée au Capital de  
5 000 EUROS, dont le siège social est situé à LYON (69003) – 143 RUE PAUL BERT,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 510 117 674,  
représentée par ses deux associés, Monsieur CHADI YVES, Gérant, et Madame CHADI  
CHRISTIANE,

### De Troisième Part,

## ONT EXPOSE ET CONVENU CE OUI SUIT

### EXPOSE

1 - La Société dénommée « SCI 2CJY » a été constituée sous forme de Société Civile Immobilière  
le 19 novembre 2008.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 509 337  
309 RCS LYON.

b.b.      b.b.      VC VC

Cette Société a pour objet l'acquisition, la construction de tous immeubles, l'administration, l'entretien, l'aménagement, la gestion, la location de ces immeubles.

Le siège social de la Société est situé à LYON (69003) – 143 RUE PAUL BERT.

Sa durée est de 50 années ayant pris cours à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son exercice social se termine le 31 DECEMBRE de chaque année.

Son Capital est fixé à la somme de MILLE (1 000) EUROS, divisé en MILLE (1 000) Parts de UN (1) EURO chacune, entièrement libérées, réparties de la manière suivante :

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - Monsieur CHADI YVES     | 500 Parts |
| - Madame CHADI CHRISTIANE | 500 Parts |

2 – Monsieur CHADI YVES assume les fonctions de Gérant, sans limitation de durée.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE AUX CESSIONS DE PARTS, OBJETS DES PRESENTES :

Monsieur CHADI YVES, soussigné de Première part, cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au profit de la SARL « OXYGEN'S.A.V. », soussignée de Troisième part, qui accepte, QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) PARTS lui appartenant dans le Capital de la SCI « 2CJY ».

Madame CHADI CHRISTIANE, soussignée de Deuxième part, cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au profit de la SARL « OXYGEN'S.A.V. », soussignée de troisième part, qui accepte, QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) PART lui appartenant dans le Capital de la SCI « 2CJY ».

Lesdites parts cédées sont intégralement libérées et ne sont représentées par aucun titre.

La SARL « OXYGEN'S.A.V. » sera propriétaire des parts, à compter de ce jour, et aura droit au résultat de la SCI « C2JY » au 31/12/2008. Elle sera par ailleurs subrogée dans tous les autres droits et obligations attachés aux dites parts cédées.

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix de UN (1) EURO la part, soit

- Pour les QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) PARTS cédées par Monsieur CHADI YVES à la SCI « 2CJY », la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) EUROS ;
- Pour les QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) PARTS cédées par Madame CHADI CHRISTIANE à la SCI « 2CJY », la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) EUROS.

Lesdites sommes sont payées comptant à Monsieur CHADI YVES et Madame CHADI CHRISTIANE qui le reconnaissent et consentent bonne et valable quittance définitive et sans réserve.

b.l.      b.l.      YC YC

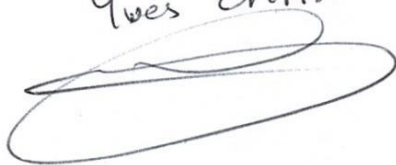
Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par les Cessionnaires qui s'y obligent.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à LYON, le 30 décembre 2008

en quatre exemplaires

Bon pour cession de  
499 parts  
Yves CHADI



Bon pour cession 499 parts  
C. Chadi  
C. Chadi

Bon pour acquisition  
de 998 part  
C. Chadi



Enregistré à : SIE DE VILLEURBANNE

Le 24/03/2009 Bordereau n°2009/329 Case n°20

Ext 3053

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agente



Claudine BONNAUD  
Agent